

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 février 2026

**« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »**

**Déclaration du groupe Agriculture**

La précarité professionnelle doit s'entendre au sens large ; toutes les dimensions autour du travail doivent être prises en compte pour juger de la capacité du travailleur à vivre dignement de son activité. C'est l'ambition de cet avis de ne pas se cantonner au seul travail mais d'envisager également les horaires, les conditions d'exercice, les déplacements ou encore le logement.

Le groupe de l'agriculture partage cette ambition affirmée dès l'introduction de l'avis d'envisager le travail sous l'angle de la cohésion sociale et de la dignité humaine.

Il a été beaucoup question, lors des travaux préparatoires en commission Travail et Emploi, des dispositifs mis en place par le secteur agricole dans le cadre des groupements d'employeurs. C'est un système particulièrement adapté au monde agricole et à sa saisonnalité et qui a fait ses preuves tant pour les employeurs que pour les salariés qui peuvent prétendre à un emploi à plein temps.

L'avis évoque également les difficultés que rencontrent certains exploitants agricoles, qui subissent un contexte économique et géopolitique particulièrement instable. Il est d'autant plus important de les soutenir qu'ils sont parfois la dernière activité économique d'une commune et qu'ils fournissent de l'emploi local.

Les préconisations favorisant le logement et les transports locaux sont à ce titre indispensables pour continuer à maintenir des travailleurs sur place et à poursuivre la dynamique économique des territoires.

Le groupe regrette toutefois, avec les représentants des groupes Entreprises et Artisanat et Professions libérales, qu'un accord n'ait pas pu se dégager sur les préconisations 1 et 13.

**Avec beaucoup de regrets, tant cet avis est important sur le fond, le groupe a voté contre.**